



## Conditions générales des séries de 4 cours de musique

### Modalités d'inscription

- L'inscription se fait sur le site internet de la Bulle d'Air via notre billetterie en ligne. Elle devient définitive dès réception du paiement.
- Afin de garantir une grande qualité d'écoute et un accueil privilégié de chaque enfant, le nombre de places est limité à 8.
- En inscrivant son enfant, le parent s'engage pour la série complète de 4 cours et ne peut demander une déduction au prorata des ateliers suivis.
- Le paiement s'effectue au moment de l'inscription, uniquement en ligne :
  - par carte de crédit ou de débit,
  - par carte Postfinance,
  - avec TWINT.

### Séance d'essai

Aucune séance d'essai n'est possible pour les séries de 4 cours.

### Désistements et remboursements

En cas de désistement après l'achat du billet, aucun remboursement ne sera effectué par la Bulle d'Air.

Vous avez la possibilité de contracter une assurance annulation lors de l'achat de votre billet:

Infomaniak a conclu un contrat avec Allianz Assurances à destination des Acheteurs. En cas d'incapacité à participer à l'événement, l'Acheteur peut prendre contact avec le support de Allianz Assurances pour obtenir le remboursement partiel ou total de ses billets selon les CG qu'il a acceptées lors de sa commande. Le montant de l'assurance est fixé librement entre Infomaniak et Allianz Assurances à CHF 2.50.- par billet.

Phone: 044 283 32 22 E-Mail: [info@allianz.com](mailto:info@allianz.com)

### Annulation d'une série de 4 cours par la Bulle d'Air

La Bulle d'Air se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre minimum d'enfants (4) n'est pas atteint ou pour toute autre raison. En cas d'annulation d'une série de 4 cours, celle-ci sera remboursée dans sa totalité.



### **Rabais**

Il n'y a pas de rabais pour les séries de 4 cours de musique

### **Participation de l'adulte accompagnant**

Les séries de 4 cours sont conçues pour y accueillir adultes et enfants ensemble afin qu'ils partagent la découverte des thèmes musicaux concoctés pour eux. La présence d'un adulte est donc indispensable.

### **Enfant porteur de handicap**

Afin que tout soit mis en place pour qu'il se sente bien, l'inscription d'un enfant avec un handicap s'organise sur la base d'un entretien préalable des parents ou éducateurs référents avec la responsable pédagogique de la Bulle d'Air.

### **Assurances**

Les familles doivent attester que l'enfant est au bénéfice d'une assurance accident et d'une assurance Responsabilité Civile.

### **Mars 2020**